

ATTESTATION DE LA PRISE EN COMPTE DE LA RÉGLEMENTATION ACOUSTIQUE DES BÂTIMENTS D'HABITATION NEUFS APPLICABLE EN FRANCE MÉTROPOLITAINE

La présente attestation est applicable aux bâtiments d'habitation neufs, soumis à permis de construire, situés en France métropolitaine.

Lorsque l'opération de construction considérée est réalisée en plusieurs tranches, chaque tranche fait l'objet d'une attestation spécifique.

(Cette attestation est à transmettre par le maître d'ouvrage à l'autorité administrative ayant délivré le permis de construire : elle doit être jointe à la déclaration d'achèvement des travaux.)

Cette attestation s'appuie sur des constats effectués en phase d'études et de chantier ainsi que, pour les opérations d'au moins dix logements, sur des mesures acoustiques réalisées après l'achèvement des travaux.

Auteur de l'attestation

Société :

Adresse :

Téléphone :

Adresse mél :

Fax :

Identification de l'opération de construction

1. Nom et adresse de l'opération :

.....
.....
.....

2. Nom et adresse du maître d'ouvrage :

Téléphone :

Fax :

3. Permis de construire :

Dépôt de la demande : .../.../...

Numéro de permis de construire :

Délivrance du permis : .../.../...

Permis modificatif délivré le : .../.../....

Nombre de tranches de l'opération :

Numéro de la tranche :

4. Calendrier de construction :

Ouverture du chantier : .../.../....

Achèvement des travaux : .../.../....

5. Nature de l'opération :

NOMBRE de logements par type		NOMBRE de bâtiments
Individuel		
Collectif		
Total		

6. Exposition au bruit :

L'opération est située dans un secteur exposé au bruit :

D'une ou plusieurs infrastructures de transport terrestre :

Catégorie(s) de(s) l'infrastructure(s) :

Cat. 1 Cat. 2 Cat. 3 Cat. 4 Cat. 5

D'un aéroport :

Zone de bruit du PEB de l'aéroport :

A B C D

7. Maître d'ouvrage délégué :

Le cas échéant :

8. Maîtrise d'œuvre

Nom(s), adresse(s) et mission(s)* du (des) maître(s) d'œuvre :

(*) Exemples de mission de maîtrise d'œuvre : mission limitée (plans et permis de construire), mission complète (conception et direction de travaux), mission de conception seule, mission de direction de travaux seule.

9. Bureaux d'études techniques (noms et missions) :

BET structure :

BET fluides :

BET thermique :

BET acoustique :

Autres BET ou AMO :

10. Contrôle technique

Nom du contrôleur technique (1) :

(1) S'il n'y a pas de contrôle technique, indiquez explicitement « Pas de contrôleur ».

Le contrôleur technique a-t-il eu la mission PH (isolation acoustique) : OUI NON

Si oui, préciser :

Sans essais acoustiques après travaux.

Avec essais acoustiques après travaux.

Si avec essais :

- Essais indépendants des exigences de l'arrêté relatif à la présente attestation
- Essais effectués dans le cadre des exigences de l'arrêté relatif à la présente attestation

11. Signes de qualité de l'opération

Préciser label(s), certification(s) ou démarche qualité :

.....

.....

.....

12. Commentaires :

.....

.....

.....

.....

Déclaration

Je soussigné : de la société :

.....

Agissant en qualité de :

- Maître d'ouvrage de l'opération

ou

- Organisme de contrôle technique
- Architecte
- Bureau d'études ou ingénieur conseil en acoustique
- Maître d'œuvre de l'opération
- Autre, préciser :

missionné par le maître d'ouvrage et justifiant auprès de celui-ci de compétences en acoustique du bâtiment,
Atteste que :

Pour l'opération identifiée ci-dessus, la qualité acoustique a été prise en compte au niveau des études et du suivi de chantier et les mesures acoustiques (1) obligatoires après travaux ont été effectuées.

Les constats (2) réalisés pendant les phases d'études et de chantier ainsi que, le cas échéant, les mesures acoustiques :

- N'ont pas mis en évidence d'irrégularités dans la prise en compte de la réglementation acoustique (3).
- Laissent apparaître des irrégularités dans la prise en compte de la réglementation acoustique.

Le nombre de « mesures acoustiques » réalisées après travaux est de : pour un nombre de mesures obligatoires (4) de :

Date :

Nom :

Signature :

(1) Une « mesure acoustique » consiste en un ensemble de mesurages (émission, le cas échéant réception, bruit de fond, durée de réverbération) permettant de calculer la valeur d'un isolement acoustique ou d'un niveau de bruit (choc, équipement) afin de la comparer à l'exigence réglementaire.

Par extension dans le présent texte, la détermination de l'aire d'absorption équivalente des revêtements absorbants disposés dans les circulations communes intérieures au bâtiment est considérée comme une mesure acoustique.

(2) Des exemples de constats sont proposés dans le guide d'accompagnement relatif à l'attestation de prise en compte de la réglementation acoustique.

(3) Réglementation applicable :

- articles L. 111-11, R. 111-1-1, R. 111-4 et R. 111-4-1 du code de la construction et de l'habitation ;
- arrêtés du 30 juin 1999 relatifs aux caractéristiques acoustiques des bâtiments d'habitation et aux modalités d'application de la réglementation ;
- arrêté du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit.

(4) Le nombre de mesures obligatoires varie de six à vingt-sept en fonction de la taille et de certaines autres caractéristiques de l'opération. Ce nombre est déterminé dans les conditions prévues par l'annexe II de l'arrêté.

Constats

Les tableaux « 1. Récapitulatif » et « 2. Phases études et chantier » sont à renseigner pour toutes les opérations.

Les réponses fournies dans le récapitulatif ci-dessous constituent la synthèse des constats effectués lors des phases d'études et de chantier. Pour les opérations d'au moins dix logements, ces réponses résument également les constats présentés dans le tableau 3, relatifs aux résultats des mesures après travaux.

1. Récapitulatif

TEXTE RÉGLEMENTAIRE	COHÉRENCE DE L'OPÉRATION VIS-À-VIS DE LA RÉGLEMENTATION (*)			
	Objet	Oui	Non	Sans objet
Respect des arrêtés du 30 juin 1999	Bruits aériens extérieurs			
	Bruits aériens intérieurs			
	Absorption dans les circulations communes			
	Bruit de chocs			
	Bruit des équipements individuels de chauffage ou de climatisation			
	Bruit de l'installation de ventilation mécanique			
	Bruit des équipements individuels d'un logement perçu dans un autre logement			
	Bruit des équipements collectifs (hors VMC)			
Respect de l'arrêté du 30 mai 1996	Bruit d'infrastructure(s) routière(s)			
	Bruit d'infrastructure(s) ferroviaire(s)			
	Bruit d'un aéroport			
(*) Pour chaque type d'exigence, cocher la réponse dans la colonne « oui » ou la colonne « non » ou, le cas échéant, dans la colonne « sans objet ».				

2. Phases études et chantier

	Bruits aériens extérieurs (voisinage, infrastructures, aérodromes)	Bruits aériens intérieurs	Absorption des circulations communes	Bruit de chocs	Bruit des équipements individuels de chauffage ou de climatisation	Bruit de l'installation de ventilation mécanique	Bruit des équipements individuels d'un logement perçu dans un autre logement	Bruit des équipements collectifs (hors VMC)
Enjeux	Protéger les logements des bruits extérieurs au bâtiment	Protéger les logements des bruits provenant des autres locaux	Limiter la réverbération dans les circulations communes	Limiter la transmission des bruits de chocs entre locaux	Limiter la transmission du bruit des équipements du bâtiment à l'intérieur des logements			
Intervenants								
PHASE ÉTUDES : La détermination et/ou la vérification des grandeurs acoustiques (isolement, bruit de choc, bruit d'équipement, etc...) a été spécifiquement prise en compte dans le cadre des règles de l'art, d'une étude, une certification ou un contrôle technique.	<input type="checkbox"/> OUI : Auteur(s) : (2) <input type="checkbox"/> BETA <input type="checkbox"/> IC <input type="checkbox"/> CERT <input type="checkbox"/> CT <input type="checkbox"/> Archi <input type="checkbox"/> M.Oe <input type="checkbox"/> M.Ou <input type="checkbox"/> Autre	<input type="checkbox"/> OUI : Auteur(s) : (2) <input type="checkbox"/> BETA <input type="checkbox"/> IC <input type="checkbox"/> CERT <input type="checkbox"/> CT <input type="checkbox"/> Archi <input type="checkbox"/> M.Oe <input type="checkbox"/> M.Ou <input type="checkbox"/> Autre	<input type="checkbox"/> OUI : Auteur(s) : (2) <input type="checkbox"/> BETA <input type="checkbox"/> IC <input type="checkbox"/> CERT <input type="checkbox"/> CT <input type="checkbox"/> Archi <input type="checkbox"/> M.Oe <input type="checkbox"/> M.Ou <input type="checkbox"/> Autre	<input type="checkbox"/> OUI : Auteur(s) : (2) <input type="checkbox"/> BETA <input type="checkbox"/> IC <input type="checkbox"/> CERT <input type="checkbox"/> CT <input type="checkbox"/> Archi <input type="checkbox"/> M.Oe <input type="checkbox"/> M.Ou <input type="checkbox"/> Autre	<input type="checkbox"/> OUI : Auteur(s) : (2) <input type="checkbox"/> BETA <input type="checkbox"/> IC <input type="checkbox"/> CERT <input type="checkbox"/> CT <input type="checkbox"/> Archi <input type="checkbox"/> M.Oe <input type="checkbox"/> M.Ou <input type="checkbox"/> Autre	<input type="checkbox"/> OUI : Auteur(s) : (2) <input type="checkbox"/> BETA <input type="checkbox"/> IC <input type="checkbox"/> CERT <input type="checkbox"/> CT <input type="checkbox"/> Archi <input type="checkbox"/> M.Oe <input type="checkbox"/> M.Ou <input type="checkbox"/> Autre	<input type="checkbox"/> OUI : Auteur(s) : (2) <input type="checkbox"/> BETA <input type="checkbox"/> IC <input type="checkbox"/> CERT <input type="checkbox"/> CT <input type="checkbox"/> Archi <input type="checkbox"/> M.Oe <input type="checkbox"/> M.Ou <input type="checkbox"/> Autre	<input type="checkbox"/> OUI : Auteur(s) : (2) <input type="checkbox"/> BETA <input type="checkbox"/> IC <input type="checkbox"/> CERT <input type="checkbox"/> CT <input type="checkbox"/> Archi <input type="checkbox"/> M.Oe <input type="checkbox"/> M.Ou <input type="checkbox"/> Autre
	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> NON
PHASE CHANTIER : Un suivi spécifique au type d'exigence a été effectué lors du suivi de chantier.	<input type="checkbox"/> OUI : Auteur(s) : (2) <input type="checkbox"/> BETA <input type="checkbox"/> IC <input type="checkbox"/> CT <input type="checkbox"/> Archi <input type="checkbox"/> M.Oe <input type="checkbox"/> M.Ou <input type="checkbox"/> Autre	<input type="checkbox"/> OUI : Auteur(s) : (2) <input type="checkbox"/> BETA <input type="checkbox"/> IC <input type="checkbox"/> CT <input type="checkbox"/> Archi <input type="checkbox"/> M.Oe <input type="checkbox"/> M.Ou <input type="checkbox"/> Autre	<input type="checkbox"/> OUI : Auteur(s) : (2) <input type="checkbox"/> BETA <input type="checkbox"/> IC <input type="checkbox"/> CT <input type="checkbox"/> Archi <input type="checkbox"/> M.Oe <input type="checkbox"/> M.Ou <input type="checkbox"/> Autre	<input type="checkbox"/> OUI : Auteur(s) : (2) <input type="checkbox"/> BETA <input type="checkbox"/> IC <input type="checkbox"/> CT <input type="checkbox"/> Archi <input type="checkbox"/> M.Oe <input type="checkbox"/> M.Ou <input type="checkbox"/> Autre	<input type="checkbox"/> OUI : Auteur(s) : (2) <input type="checkbox"/> BETA <input type="checkbox"/> IC <input type="checkbox"/> CT <input type="checkbox"/> Archi <input type="checkbox"/> M.Oe <input type="checkbox"/> M.Ou <input type="checkbox"/> Autre	<input type="checkbox"/> OUI : Auteur(s) : (2) <input type="checkbox"/> BETA <input type="checkbox"/> IC <input type="checkbox"/> CT <input type="checkbox"/> Archi <input type="checkbox"/> M.Oe <input type="checkbox"/> M.Ou <input type="checkbox"/> Autre	<input type="checkbox"/> OUI : Auteur(s) : (2) <input type="checkbox"/> BETA <input type="checkbox"/> IC <input type="checkbox"/> CT <input type="checkbox"/> Archi <input type="checkbox"/> M.Oe <input type="checkbox"/> M.Ou <input type="checkbox"/> Autre	<input type="checkbox"/> OUI : Auteur(s) : (2) <input type="checkbox"/> BETA <input type="checkbox"/> IC <input type="checkbox"/> CT <input type="checkbox"/> Archi <input type="checkbox"/> M.Oe <input type="checkbox"/> M.Ou <input type="checkbox"/> Autre
	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> NON

(2) : BETA : Bureau d'Etudes Acoustiques, IC : Ingénieur Conseil, CERT : Certificateur, CT : Contrôleur Technique, Archi : Architecte, M.Oe : Maître d'œuvre, M.Ou : Maître d'Ouvrage

Installation de ventilation mécanique

En cas de ventilation mécanique, préciser : Simple flux Double flux

3. Mesures après travaux (obligatoires pour les opérations d'au moins 10 logements)

	Bruits aériens extérieurs (voisinage, infrastructures, aérodromes)	Bruits aériens intérieurs	Absorption des circulations communes	Bruit de chocs	Bruit des équipements individuels de chauffage ou de climatisation	Bruit de l'installation de ventilation mécanique	Bruit des équipements individuels d'un logement perçu dans un autre logement	Bruit des équipements collectifs (hors ventilation mécanique)
Enjeux	Protéger les logements des bruits extérieurs au bâtiment	Protéger les logements des bruits provenant des autres locaux	Limiter la réverbération dans les circulations communes	Limiter la transmission des bruits de chocs entre locaux	Limiter la transmission du bruit des équipements du bâtiment à l'intérieur des logements			
Type de mesures	Isolement acoustique des locaux vis à vis de l'extérieur	Isolement acoustique entre locaux	Aire d'absorption équivalente ¹	Niveau du bruit de choc	Niveau du bruit d'équipement			
Objet	Intervenants et constats							
Organisme ayant réalisé les mesures acoustiques	Nature : ²	Nature : ²	Nature : ²	Nature : ²	Nature : ²	Nature : ²	Nature : ²	Nature : ²
	Nom et adresse de l'organisme :	Nom et adresse de l'organisme :	Nom et adresse de l'organisme :	Nom et adresse de l'organisme :	Nom et adresse de l'organisme :	Nom et adresse de l'organisme :	Nom et adresse de l'organisme :	Nom et adresse de l'organisme :
Mesures acoustiques réalisées ³	Nombre : --- Infra. Classée : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Aérodrome : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Nombre :	Nombre :	Nombre :	Nombre :	Nombre :	Nombre :	Nombre :
Cohérence de l'opération avec les exigences réglementaires, compte tenu des résultats de mesures	<input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> NC <input type="checkbox"/> S0	<input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> NC	<input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> NC <input type="checkbox"/> S0	<input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> NC	<input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> NC <input type="checkbox"/> S0	<input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> NC	<input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> NC	<input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> NC <input type="checkbox"/> S0

- C : pour les mesures concernées, l'opération est Cohérente avec les règles concernant les caractéristiques acoustiques des bâtiments d'habitation, en tenant compte le cas échéant de l'incertitude prévue par la réglementation.

- NC : pour les mesures concernées, l'opération est Non Cohérente vis à vis des règles concernant les caractéristiques acoustiques des bâtiments d'habitation.

- SO : Sans Objet pour l'opération - Conformément aux dispositions de l'annexe 2, la taille de l'opération ou le type de bruit considéré ne nécessitent pas de mesures après travaux.

(1) Par extension dans l'attestation, la détermination de l'aire d'absorption équivalente des revêtements absorbants disposés dans les circulations communes intérieures au bâtiment est également appelée "mesure acoustique".

(2) **BETA** : Bureau d'Etudes Acoustiques, **IC** : Ingénieur Conseil, **CT** : Contrôleur Technique, **ARCH** : Architecte, **M.Oe** : Maître d'œuvre, **M.Ou** : Maître d'Ouvrage

(3) pour mémoire, une "mesure acoustique" consiste en un ensemble de mesurages (émission le cas échéant, réception, bruit de fond, durée de réverbération) permettant de calculer la valeur d'un isolement acoustique ou d'un niveau de bruit (choc, équipement) afin de la comparer à l'exigence réglementaire (Cette définition ne s'applique pas à la détermination de l'aire d'absorption équivalente).

4. Tableau de synthèse des mesures réalisées

Mesure (1)	Nature de l'essai (2)	Émission			Réception			Indice (4)	Valeur		Constat / Objectif (5)
		Bât. ou cage	Étage	Local ou/et équipement mesuré(3)	Bât. ou cage	Étage	Local (3)		Requise (ou limite)	Mesurée	
<i>Exemple⁽⁶⁾: Isolement entre locaux</i>	<i>V</i>	<i>B</i>	<i>R+1</i>	<i>Séjour du T3 n°213</i>	<i>B</i>	<i>R+2</i>	<i>Chambre n°2 du T4 n°223</i>	<i>D_{nTA}</i>	<i>53</i>	<i>55</i>	<i>C</i>

(1) : Isolement de façade, isolement entre locaux, bruit de choc, bruit d'équipement individuel intérieur au logement (préciser : chauffage, climatisation, ..), bruit de ventilation mécanique (le cas échéant, préciser le type de bouche présent dans la pièce : extraction, insufflation), bruit d'équipement individuel extérieur (provenant d'un autre logement (préciser l'équipement)), bruit d'équipement collectif hors ventilation mécanique (préciser l'équipement), aire d'absorption équivalente dans les circulations communes

(2) : H=horizontal, V=vertical ou D=diagonal

(3) : L'identification des locaux doit permettre de repérer avec précision sur les plans l'emplacement des mesures effectuées.

(4) : D_{nTA} (dB), D_{nTA,fr} (dB), L'_{nTw} (dB), L_{nAT} (dB(A)), % AAE / S sol

(5) : C = cohérent avec la réglementation, CT = cohérent avec la réglementation en utilisant l'incertitude de 3dB ou de 3 dB(A), NC = non cohérent avec la réglementation.

(6) : D'autres exemples sont proposés dans le Guide d'accompagnement relatif à la prise en compte de la qualité acoustique dans les bâtiments d'habitation neufs.